



Achat maison en liquidation judiciaire Tribunal commerce

Par **mog54**, le **15/10/2014** à **16:22**

bonjour
pouvez vous me renseigner
ayant fait une offre achat avec accord principe pour un prêt par une banque pour une maison
qui doit etre sous liquidation,
peut'on signer un compromis avec clause
d'acceptation du prêt immo dans ce cas?
car on me parle de compromis ou vente directement!
ne connaissant pas ce cas de figure!
la banque demande le compromis de vente
merci

Par **moisse**, le **15/10/2014** à **17:12**

Bonsoir,
Si je comprends bien, vous désirez acheter une maison dont le vendeur est en liquidation judiciaire.
Cela ne change rien à vos droits de clause suspensive.
Par contre le compromis sera soumis pour accord à l'administrateur judiciaire, ceci doit figurer dans le compromis

Par **mog54**, le **15/10/2014** à **17:45**

bonsoir
merci beaucoup de votre réponse
donc ça ne changerait rien.
amicalement